

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU MINISTÈRE PUBLIC

Genève, le 15.05.18

Voyage d'un conseiller d'Etat: précisions du Ministère public

Le Ministère public a été saisi le 21 août 2017 d'un rapport de police émanant de la brigade financière de la police judiciaire. Ce rapport faisait état de soupçons visant le conseiller d'Etat Pierre Maudet et son directeur de cabinet, en relation avec un voyage entrepris en novembre 2015 par les précités, ainsi que par la famille du conseiller d'Etat, à Abu Dhabi. Pour l'essentiel, le rapport se fondait sur des informations transmises à la police par un journaliste.

Une procédure a été ouverte contre inconnu, du chef d'acceptation d'un avantage (art. 322^{sexies} CP). Au vu des liens fonctionnels étroits entre le conseiller d'Etat visé, en sa qualité de supérieur hiérarchique de la police, et le Ministère public, le procureur général a confié la procédure à un collège composé, outre de lui-même, des premiers procureurs Yves Bertossa et Stéphane Grodecki, ce dernier assumant la direction de la procédure.

Des actes d'enquête ont été entrepris. D'autres sont en cours.

A ce stade, les deux personnes concernées revêtent le statut de personnes appelées à donner des renseignements, l'état actuel de la procédure ne permettant pas de fonder un soupçon de commission d'une infraction pénale.

Il ne sera donné aucune autre information.